

CONCOURS ANDRE RENAULT

Lancement de la page Facebook

REGLEMENT DU JEU-CONCOURS FACEBOOK®

PREAMBULE

La société Hilding Anders Bretagne organise une opération gratuite et sans obligation d'achat (ci-après l'Opération) permettant de participer à un tirage au sort et de gagner des produits André Renault.

Article 1 - Définition et conditions de participation à l'Opération

La société Hilding Anders Bretagne au capital de 3 368 592 € Euros, inscrite au registre du commerce et des sociétés de St-Nazaire sous le numéro B 408 570 356, ayant son siège social à SAINT GILDAS DES BOIS, organise un jeu dans le cadre d'une opération marketing sur Internet, destiné à promouvoir la page Literie André Renault sur Facebook®.

- La société Hilding Anders Bretagne est désignée également ci-après comme : « La Société Organisatrice ».
- La/les « Participante(s) » à l'Opération sont désignée(s) également ci-après comme « la/les Participante(s) ».
- Le « Modérateur » est désigné également ci-après comme « le Modérateur ».
- Le(s) « Votant(s) » sont désigné(s) également ci-après comme « le(s) Votant(s) ».
- La/les « Gagnant(e)s » au jeu-concours sont désignée(s) également ci-après comme « la/les Gagnant(e)s ».

L'Opération sera hébergée sur la Page Facebook® Literie André Renault accessible à l'adresse suivante pendant toute la durée de l'Opération : <https://www.facebook.com/Literie-Andr%C3%A9-Renault-315875378802116/>

Le/la Participant(e) reconnaît être informée et avoir accepté les conditions d'utilisation et la politique de confidentialité du site Facebook® qui peuvent être consultées directement sur le site de Facebook®.

Les bureaux de Facebook® se trouvent à : 1601 S. California Ave., Palo Alto, CA 94304.

Article 2 - Conditions de participation

La participation à l'Opération est ouverte à toute personne majeure, résidant en France métropolitaine, disposant d'une connexion Internet et d'un compte Facebook® (<http://www.facebook.com>), après acceptation du présent règlement.

Une seule participation par personne est acceptée pendant toute la durée de l'Opération.

Article 3 - Dates du concours

- Date de début de l'Opération : 18/09/2017 16h30
- Date de fin de l'Opération: 02/10/2017 12h
- Date de publication de la liste des Gagnant(e)s: 09/10/2017

La date et l'heure de connexion enregistrées sur le serveur de la Société Organisatrice feront foi.

Article 4 - Modalités de participation

Pour valider leur inscription, les participants au jeu concours devront liker la page Literie André Renault, répondre correctement au questionnaire et partager la page sur leur compte personnel Facebook en mode « public ».

Article 5 - Dotations/lots - Valeur commerciale des dotations

Les lots sont offerts par la société Hilding Anders Bretagne et constituent en ce sens des « dotations ».

Les lots offerts ne peuvent donner lieu à aucune contestation sur leur nature ni à la remise d'une contrepartie de quelque nature que ce soit. La contrepartie en chèque ou en numéraire des cadeaux ne peut être proposée. La société Hilding Anders Bretagne se réserve le droit de changer la dotation sans préavis. Si tel était le cas, la valeur du lot sera équivalente ou supérieure au produit remplacé.

Article 6 - Modalités d'attribution des lots

Les lots seront envoyés aux Gagnant(e)s par courrier dans un délai de 7 semaines à compter de la publication de la liste des Gagnant(e)s de l'Opération, à l'adresse indiquée lors de l'inscription.

Aucune réclamation quant aux résultats ne pourra être retenue.

La Société Organisatrice ne pourra être tenue responsable dans le cas de problème technique quelconque quant à la notification électronique des gains. La Société Organisatrice se réserve le droit d'arrêter ou de suspendre l'Opération en cas de fraude ou dans tous les cas où, pour quelque raison que ce soit, le système informatique attribuerait des dotations non prévues au présent règlement. Dans ces cas les messages ayant informé les participantes d'un gain seraient considérés comme nuls et non avenue. En aucun cas le nombre de dotations ne pourra excéder celui prévu au présent règlement.

Article 7- Nomination des Gagnant(e)s et publication des résultats

La liste des gagnant(e)s sera publiée sur la page Facebook Literie André Renault.

Article 8 - Données nominatives et personnelles

Un certain nombre de données à caractère personnel pourront être collectées par la société Hilding Anders Bretagne à l'occasion de l'organisation de l'Opération.

Les Gagnant(e)s autorisent par avance du seul fait de l'acceptation de leur gain que la Société Organisatrice exploite sous quelque forme que ce soit, et auprès de tous publics, à des fins commerciales, publicitaires ou de relations publiques, de presse, compte rendu rédactionnel ou publi-rédactionnel de tout type et pour toute activité interne et externe leurs déclarations écrites ou verbales relatives à ce gain, ou les utilisent par quelques moyens que ce soit de reproduction, duplication, transmission, réception, codage, numérisation notamment.

Les données à caractère personnel recueillies concernant les Participant(e)s sont obligatoires et nécessaires pour le traitement de leur participation à l'Opération. Elles sont destinées à la Société Organisatrice, ou à des sous-traitants et/ou des prestataires pour des besoins de gestion.

Les informations ne seront ni vendues, ni cédées à des tiers, de quelque manière que ce soit.

La Société Organisatrice ne pourra être tenue responsable de l'utilisation des données à caractère personnel dont la société Facebook® pourrait avoir connaissance du fait de leur diffusion sur sa plateforme.

Chaque Participant(e) dispose conformément à, la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée par la loi du 6 août 2004, d'un droit d'accès, de rectification ou de radiation des informations la concernant et d'un droit d'opposition, qui pourront être exercés en écrivant à la société ACE.

Article 9 - Responsabilités et droits

Le/le Participant(e) est seule responsable de ses contributions (photos, commentaires, votes, marques et autres fonctionnalités proposées par Facebook®) et la Société Organisatrice ne pourrait être tenue pour responsable de celles-ci.

En cas de contestation de la part d'un tiers, quelle qu'en soit la nature, seule la responsabilité des Participant(e)s pourra être recherchée.

La Société Organisatrice :

- Se réserve le droit de modifier, de proroger, d'écourter, de limiter les gains ou d'annuler l'Opération en cas de force majeure tel que défini par la jurisprudence. En conséquence, sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.
- Rappelle que, compte tenu des caractéristiques du réseau internet, elle ne saurait être tenue pour responsable d'une mauvaise ou frauduleuse utilisation, de quelque manière que ce soit, de ces informations.
- Ne pourra être tenue responsable de l'utilisation frauduleuse des identifiants de connexion ou d'attribution du lot d'une Participante. Le titulaire du compte Facebook® n'ayant pas désactivé son compte sera considéré comme responsable de toute action réalisée à partir de celui-ci.
- Se réserve le droit, à tout moment, de procéder à des opérations de maintenance pouvant interrompre l'accès à la Page Facebook® Literie André Renault et à l'Opération. La Société Organisatrice ne serait en aucun cas responsable de ces interruptions et de leurs conséquences. Aucune indemnité ne pourra être réclamée de ces chefs.

Article 10 - Conditions d'exclusion

La participation à cette Opération implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement; le non respect dudit règlement, entraînant l'exclusion de le Participante de l'opération, la nullité pure et simple de sa participation et de l'attribution des lots.

Article 11 - Juridictions compétentes

Le présent règlement est soumis à la loi Européenne.

Les parties s'efforcent de résoudre à l'amiable tout différent né de l'interprétation ou de l'exécution du présent règlement.

Article 12 - Notes sur les responsabilités de Facebook

La Société Facebook n'est pas l'organisateur de cette Opération et ne saurait être tenue pour responsable, le cas échéant, des manquements à la légalité de ces modalités et /ou de son déroulement. Cette opération n'est ni gérée ni sponsorisée par Facebook®. Les informations fournies par la participante dans le cadre de cette Opération sont collectées par la société ACE et non par Facebook®.